006-260601331-20230331-DELIB3_310323-DE Reçu le 03/04/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire, ce avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration examinera l'évolution des recettes et des dépenses en fonctionnement et il discutera des orientations qui prévaudront dans l'élaboration du budget de l'année 2023.

BILAN EXERCICE 2022

En section de fonctionnement 2022 :

Dépenses : 246 669.25 €

Recettes: 2'

274 582.41 €

Résultat clôture : 27 913.16 €

Résultat reporté : 62 144.82 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses de fonctionnement se sont élevées à 246 669.25 € en 2022 pour 192 788.02 € en 2021.

I - Les charges à caractère général (011) :

s'élèvent à 49 774.80 € en 2022 pour 22 472.12 € en 2021

On notera une forte augmentation au niveau des charges à caractère général en 2022 qui sont conforme aux prévisions budgétaires.

Les activités ont pu reprendre à la suite de la fin des restrictions sanitaire liées à la « COVID ». La sortie annuelle a pu être organisée et la mise en place de nouvelles activités a engendré des achats de matériel et de fournitures.

On note des facturations importantes de prestation de service à la suite de l'audit de 2021 et 2022.

On note toutefois une augmentation des fournitures de petit équipement, vêtement de travail due à l'achat de gants et divers matériels de protection.

L'ensemble des factures a été acquitté sur l'exercice.

1 – Les activités :

Le activités mises en place sont :

- Sortie annuelle le jeudi 23 juin 2022 (Monaco et Italie) (1856€),
- Colis de Noël : 415 colis distribués par l'Equipe du CCAS le lundi 12 décembre 2022 à domicile (12 642€) + 17 colis pour personnes en maison de retraite,
- 2 Ateliers cuisine intergénérationnels en novembre et décembre 2022,

006-260601331-20230331-DELIB3_310323-DE Reçu le 03/04/2023

• Les lundis après-midi récréatifs mis en place en avril 2022 : jeux de cartes – jeux de société – accueil café.

Des actions ont été menées par le SIVOM Val de Banquière :

- Des Cours de Gym douce pour Séniors de plus de 60 ans ont été proposés durant l'année 2022 le jeudi matin,
- Les ateliers mémoire ont eu lieu une fois par mois durant l'année,
- La marche nordique a été proposée les lundis à 14h00 durant le 1^{er} semestre 2022.

En partenariat avec le Conseil Départemental, des ateliers numériques personnalisés ont été mis en place le 2^{ème} semestre 2022 les lundis matin sur rendez-vous.

Autres: - Cartes d'anniversaire et Noël: 280 €

2 - Frais de gestion courante :

Les divers frais de gestion courante concernent les abonnements, papiers en tête, frais d'essence (véhicules CCAS) et remboursements frais km (véhicules personnels des agents), divers, etc....

Les frais de gestion courante sont conformes aux prévisions budgétaires, seul le poste des vêtements de travail est en augmentation du fait des divers recrutements de personnel remplaçant.

3 - Les secours :

2 secours alimentaires en 2022, d'un montant total de 100 € ont été octroyés.

II - Les charges de personnel (012)

s'élèvent à 196 389.47 € en 2022 pour 170 235.04 € en 2021.

Concernant les charges de personnel, on notera une augmentation en raison de la revalorisation de la catégorie C et du point d'indice.

Un agent à temps complet a été recruté en remplacement d'un agent partant à la retraite, ces agents ont travaillé en binôme pendant 2 mois pour le passage de relais.

Un agent saisonnier à temps non complet a été recruté pour la période estivale et faire face aux remplacements du personnel en congés.

Le nombre de bénéficiaires reste sable, nous comptabilisons ce jour entre 48 à 52 dossiers.

006-260601331-20230331-DELIB3_310323-DE Reçu le 03/04/2023

Le service des aides à domicile :

1 – L'effectif:

Composé en 2022 de 8 agents dont 2 titulaires.

Un agent titulaire est actuellement en longue maladie, remplacé par un agent contractuel. Les remplacements d'été ont été difficiles, les recrutements ne sont pas aisés dans ce domaine.

Le service d'aide à domicile est intervenu pour 8100 heures en 2022 quasiment toutes prises en charges par différents organismes (Conseil Départemental, caisses de retraites, mutuelles, assurances...) contre 6900 heures en 2021.

L'augmentation du nombre d'heures s'explique par l'aggravation des bénéficiaires où des heures supplémentaires sont allouées par les différents organismes.

2 - Formation des personnels en 2022 :

Les agents ont suivi les formations :

- PSC1
- Prévention des troubles musculo squelettiques

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 274 582.41 €

En 2022, le CCAS a équilibré son budget avec le report de crédit de fonctionnement qui s'élève à 34 231.66 €.

De plus, une régularisation a été effectuée à hauteur de près de 37 180 € de la part de l'URSSAF et de la CNRACL à la suite de l'audit débuté en 2021 et poursuivi en 2022.

Il ressort un bilan positif et reconnu du CCAS en 2022 grâce à cette maîtrise des dépenses et recettes.

La subvention de la commune 2022 s'élève à 25 000 € pour 31 000 € en 2021 €.

Les recettes sont composées des montants de prestations facturées aux familles et à divers organismes (195 355 €), 1 concession (2 200 €) et d'un remboursement sur la longue maladie d'un agent titulaire et maladie ordinaire d'un agent contractuel (11 000€).

Les recettes des prestations des aides à domicile sont en hausse dues à l'augmentation du tarif horaire des organismes et au nombre d'heures effectuées sur l'année (+1200 heures par rapport à 2021).

006-260601331-20230331-DELIB3_310323-DE Reçu le 03/04/2023

PREVISIONS 2023

Il est proposé:

I - Les activités :

- Il est envisagé une sortie en bus pour le mois de juin ;
- Il est prévu tous les lundis après-midi des activités jeux de société et cartes, rencontres avec accueil café ;
- Il est prévu des ateliers cuisine intergénérationnels une fois par mois avec l'élaboration de plat et sa dégustation ;
- Il est prévu une ou deux après-midis récréatives : Loto en avril et novembre
- Il est prévu deux thés dansant en avril et en octobre ou novembre avec un prestataire externe;
- Il est prévu des séances de cinéma en collaboration avec la bibliothèque municipale médiathèque à destination des séniors quatre fois dans l'année;
- Le maintien des colis de Noël des Anciens et des colis pour les administrés en maison de retraite, après-midi Noël;
- L'envoi des flyers récapitulant les activités mises en place afin d'informer les séniors ;
- Maintien des cartes d'anniversaire, cartes de vœux de Noël;
- Réédition du nouveau livret d'accueil du C.C.A.S.;
- Contact avec caisses de retraite, SIVOM, Conseil départemental ou autres organismes pour mise en place d'ateliers (mémoire, informatique, équilibre, Gym douce) et un spectacle dans le cadre des « Printemps des séniors »;
- Préparation du dossier de l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S)

II - L'effectif:

- L'effectif du service d'aide à domicile au 1^{er} janvier 2023 : 8 agents en poste (3 titulaires et 5 contractuels),
- 1 agent en longue maladie,

006-260601331-20230331-DELIB3_310323-DE Reçu le 03/04/2023

- Passage de 2 agents contractuels à temps non complet à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2023,
- Démission d'un agent à temps non complet au mois de mars 2023,
- Stagiairisation d'un agent au 1^{er} janvier 2023 et d'un agent en milieu d'année 2023,
- Recrutement d'un agent en CDD à partir du mois avril ou mai 2023 à temps non complet (16h/semaine) est prévu pour faire face au surplus de travail,
- Un renfort d'un agent saisonnier en CDD est prévu pour le remplacement des agents en congés.

III - Le budget devra tenir compte :

- Des augmentations des charges salariales et patronales, des primes, de la prime SEGUR et la revalorisation des salaires des aides à domicile, l'augmentation des indemnités kilométriques et des frais d'essence,
- Des rappels de salaires d'avril 2022 à février 2023 relatifs à la loi SEGUR et à la revalorisation des salaires des aides à domicile (décret du 31/12/2022),
- D'une facture d'audit pour le remboursement des charges salariales survenu en 2022 d'un montant d'environ 5 000 à 8 0000 €,
- De la mise en place des nouvelles activités (thé dansant, loto, ..),
- De l'inflation et de l'augmentation des fournitures et denrées pour l'organisation des activités,
- De la mise en place obligatoire par le Conseil Départemental de la télégestion du SAAD qui s'élève environ à 8 000 €,
- La participation au SIVOM Val de Banquière pour les ateliers équilibres Gym douce d'un montant de 2 000 €,
- 2 concessions prévues,
- D'une subvention communale,
- Du résultat de fonctionnement s'élevant à 62 144.82 €,
- Du résultat d'investissement reporté pour 1054.97 €.

IV - Traduction sur le budget 2023 :

Globalement le budget est équilibré en dépenses et recettes et devrait s'élever à environ 280 400 euros.

Il devrait se décomposer:

En dépenses :

- 50 000 € pour les charges à caractères générales
- 230 000 € pour les charges de personnel
- 300 € pour les charges de gestion courante
- 100 € pour les charges spécifiques

006-260601331-20230331-DELIB3_310323-DE Reçu le 03/04/2023

En recettes:

- 16 000 € remboursement sur rémunération du personnel et autres charges sociales
- 181 456 produits de service (facturation + concessions)
- 20 000 de subvention communale
- 450 € du département pour les dossiers d'Aide Sociale
- 350 € Autres produits de gestion courante
- 62 144 € de résultat de l'année 2022.